

des promoteurs, rapporter de 8 à 15% par an. C'est dire que les actions du fonds social bénéficieront de tout le revenu, en plus de 5%, que rapporteront les capitaux obtenus au moyen de ces émissions d'obligations.

Le fonds social sera constitué par émissions de \$100,000 chacune. Chaque émission permettra à la société, grâce à ses obligations, de faire des placements pour environ \$300,000. Il sera facile, en effet, sur la garantie de propriétés d'un haut rapport, d'une valeur de \$300,000, dans lesquelles un capital de \$100,000 aura été versé de bonne foi, de placer des obligations ou débetures, portant 5% d'intérêt, jusqu'à concurrence de \$200,000.

Ce sera là le point de départ de la société. Après une couple d'années, les résultats obtenus permettront de lancer, dans d'excellentes conditions, la seconde émission du fonds social et d'obligations. Sans compter sur les marchés étrangers où les capitaux pourront être obtenus à des taux d'intérêt plus bas, cette société créera en quelque sorte, avec ses obligations, une ligne de placements nouveaux, n'offrant pas d'ennuis d'administration, donnant un bon rapport, fa-